

• (4.40 p.m.)

La vérité, c'est que, dans ma circonscription comme dans le reste de la province de Québec et dans tout le Canada, je distingue trois catégories de chômeurs: ceux qui sont inscrits, ceux qui attendent l'inscription et ceux qui ne sont pas inscrits.

Quand les données statistiques officielles du gouvernement indiquent le pourcentage des chômeurs, elles ne tiennent compte que de ceux qui sont inscrits aux fins des prestations. C'est pour cette raison que je conteste énergiquement l'exactitude de ces rapports, puisqu'un chômeur qui attend la permission de toucher ses prestations est en chômage, au même titre que celui qui touche les siennes. Par ailleurs, celui qui n'a pas assez de timbres dans son livret, n'étant pas inscrit, est chômeur à plus juste titre encore que les deux premiers.

C'est pour cette raison que, lorsqu'on parle du chômage, il faut absolument inclure les trois groupes susmentionnés pour savoir dans quelle mesure le chômage a augmenté dans telle ou telle région.

Quand les chômeurs inscrits ont satisfait aux exigences de la loi, tout va très bien! Par contre, ceux qui attendent—et c'est sur ce point que je voudrais appeler l'attention de l'honorable ministre—se sont inscrits au bureau régional au moyen d'une lettre. Or, une lettre peut mettre deux ou trois jours pour atteindre Chicoutimi; nous devons nous adresser au bureau de Chicoutimi, car tous les bureaux d'assurance-chômage ont été supprimés dans nos localités. Les fonctionnaires de ce bureau doivent s'adresser au bureau chef de Montréal, ce qui peut prendre encore un certain nombre de jours. Quand la réponse revient, il manque un petit détail et il faut donc tout recommencer.

Au cours de la période des Fêtes, j'ai vu—et je parle avec connaissance de cause—des gens attendre pendant cinq ou six semaines avant qu'on leur fasse savoir s'ils étaient admissibles ou non aux prestations. A mon avis, une réforme s'impose dans ce domaine.

Le gouvernement a cru bien faire en centralisant le tout à Chicoutimi. Alors qu'antérieurement nous avions des bureaux d'assurance-chômage à Dolbeau, à Roberval et à Saint-Félicien, le tout est maintenant centralisé à Chicoutimi. Lorsque c'est trop compliqué, on dit aux chômeurs: Venez nous voir! Le chômeur doit alors parcourir 125 milles pour aller vérifier s'il va toucher \$35 ou \$36, ce qui n'est pas amusant pour le type qui n'a pas reçu un seul sou depuis cinq ou six semaines. Il lui faut louer un taxi—parce qu'il

[M. Gauthier.]

n'a pas de voiture—ou prendre l'autobus et aller rencontrer ces gens afin de s'expliquer.

Je voudrais bien souligner, en passant, que le tort n'est pas du tout imputable aux responsables de ces bureaux. J'ai rencontré tout ce personnel à l'occasion des Fêtes; j'ai discuté avec les chefs de chacun des bureaux et j'ai même communiqué avec tous les responsables des bureaux de la main-d'œuvre. Ils sont tous pleins de bonne volonté. Cependant, quelque chose ne fonctionne pas dans le système. Ils le disent eux-mêmes. Il faudrait absolument que le système soit amélioré, parce que les distances sont trop grandes et que les communications sont trop lentes. Cela explique que le chômeur se voit frustré pendant deux, trois, quatre et même six semaines, alors qu'il a une famille à nourrir.

Monsieur l'Orateur, j'ai reçu de merveilleuses suggestions, surtout au niveau des bureaux de placement, parce que nous avons encore, dans nos régions, nos trois bureaux de placement, et je les ai transmises à l'honorable ministre.

Je crois que la meilleure suggestion qui m'a été faite, c'est que l'honorable ministre étudie la possibilité de placer dans chacun des bureaux de placement de la Commission d'assurance-chômage un fonctionnaire dont le bureau serait situé dans celui du ministère de la Main-d'œuvre et qui pourrait communiquer tous les jours avec le bureau central.

Cela n'exigerait ni la location de bureaux, ni des déboursés supplémentaires. Un ou deux fonctionnaires de Chicoutimi pourraient visiter deux, trois ou quatre fois par semaine les bureaux de Dolbeau, de Saint-Félicien ou de Roberval, ce qui, à mon sens, améliorerait énormément les relations avec les chômeurs.

J'en ai parlé avec les représentants de Chicoutimi et avec ceux du ministère de la Main-d'œuvre, dont les bureaux sont actuellement inoccupés. Il y en a trois à Dolbeau avec des téléphones et tous les moyens de communication requis. Or, ils ne servent qu'à l'occasion pour recevoir quelques types de Chicoutimi qui se présentent deux ou trois fois. Il faudrait, au moins pour cinq ou six mois, essayer de corriger cette situation qui est actuellement intenable. Au fait, aussitôt qu'ils savent que j'arrive dans ma circonscription, la maison se remplit, si bien qu'un seul dimanche après-midi, j'ai dû m'occuper de 52 plaintes.

Monsieur l'Orateur, voilà qui indique la somme de travail que nous devons accomplir dans ces bureaux d'assurance-chômage de nos régions. J'aime bien recevoir les gens et leur rendre service, mais je ne tiens nullement à accomplir le travail des fonctionnaires. Je sais que c'est là la tâche des fonctionnaires et je